

Procès-verbal – Séance ordinaire Conseil Municipal de GRIGNOLS Mercredi 17 juillet 2019 à 19h30

Date de Convocation du Conseil Municipal : 10 juillet 2019.

L'an deux mille dix-neuf le dix-sept juillet, le Conseil Municipal de la commune de Grignols s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Françoise DUPIOL-TACH, Maire.

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÛE, Claudine MAILLOU (arrivée à 20h00), Dominique MARROT, Christian MAUBARET.

ABSENTS EXCUSÉS : Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES qui a donné procuration à Françoise DUPIOL-TACH, Christine ESPAGNET et Roseline PIGANIOL.

Secrétaire de séance : Marianne LAGÛE

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire, demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour, un point concernant le FDAEC 2019 qui nécessite une modification. L'assemblée accepte à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour.

✓ *Approbation du procès-verbal du 23 mai 2019 :*

Le procès-verbal du 23 mai 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

✓ *Attributions des subventions 2019 aux associations :*

Lors du vote du budget 2019, le Conseil Municipal a voté une enveloppe budgétaire de 15 500,00 € à l'article 6574 (subventions aux associations).

Une commission composée de 4 élus et de 3 représentants des associations : sportive, culturelle et domaine social, a fait des propositions lors de sa réunion du 29 avril 2019 pour le Conseil Municipal. Madame le Maire précise certains points concernant l'attribution de ces subventions et demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, Madame le Maire entendue, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions 2019 selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Propositions de la commission du 29 avril 2019	Subventions 2019 retenues par le Conseil Municipal le 17 juillet 2019
A.C.A.C.G.	600.00 €	600.00 €
AGIR à DOMICILE	900.00 €	900.00 €
AMIS BAZADAIS	50.00 €	50.00 €
Amis de Notre Dame de l'Immaculée conception de Grignols	300.00 €	300.00 €
Art Culture Loisirs	200.00 €	200.00 €
C.A.G. Football	1 200.00 €	1 200.00 €
C.A.G. Rugby	1 200.00 €	1 200.00 €
Chapon de GRIGNOLS	500.00 €	500.00 €
Club de l'Amitié	500.00 €	500.00 €
COMICE AGRICOLE	240.00 €	240.00 €
Comité de Jumelage	100.00 €	100.00 €
Comité des Fêtes	650.00 €	650.00 €
Conseil des Sages	250.00 €	250.00 €
DONNEURS DE SANG	100.00 €	100.00 €

ASSOCIATIONS (suite)	Propositions de la commission du 29 avril 2019	Subventions 2019 retenues par le Conseil Municipal le 17 juillet 2019
F.A.G.	500.00 €	500.00 €
F.N.A.C.A	50.00 €	50.00 €
FNATH	50.00 €	50.00 €
FOPAC	50.00 €	50.00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	400.00 €	400.00 €
JU-JUTSU	200.00 €	200.00 €
La Gaule Grignolaise	300.00 €	300.00 €
Les Amuse-Gueules	1 500.00 €	1 500.00 €
LIRE ENSEMBLE	700.00 €	700.00 €
PREVENTION ROUTIERE	60.00 €	60.00 €
Retraités Agricoles	50.00 €	50.00 €
Société de Chasse	300.00 €	300.00 €
Solidarité Sud Gironde	1 300.00 €	1 300.00 €
Sports Loisirs	500.00 €	500.00 €
T.C.G.A. Tennis	700.00 €	700.00 €
TELETHON	200.00 €	200.00 €
USEP (Caisse des écoles)	200.00 €	200.00 €
Association Parents d'Elèves - A.P.E.	250.00 €	250.00 €
Voyages scolaires	390.00 €	390.00 €
TOTAL	14 490.00 €	14 490.00 €

Délibération n° : 26/2019

2

✓ **Travaux anciennes écoles :**

Bernard JAYLES donne des informations sur l'avancement des travaux de réhabilitation des anciennes écoles en maison des associations et création d'une chaufferie bois.

Le démarrage des travaux a bien eu lieu le 03 juin comme prévu, par la phase installation de chantier – démolition.

Les travaux de démolition avec étaieement sous solivage des planchers est en cours sur le bâtiment des anciennes écoles. Ces travaux sont délicats, compte tenu des portées de poutres supportant le plancher de l'étage.

Les travaux de reconstruction se portent en priorité sur la partie sanitaire et local rangement de la salle des fêtes ainsi que sur le local qui abritera la chaudière centrale à énergie granulés bois.

Concernant ce local, les murs en élévation sont dressés, le charpentier doit intervenir courant semaine prochaine uniquement sur cette partie y compris la réserve. Le titulaire du lot charpente annonce une interruption de sa prestation du 03 au 26 août pour congés.

Au cours des différentes réunions de chantier, un travail de prospection a été réalisé à la périphérie des limites du projet ; il en ressort que quelques modifications devront être apportées sur les réseaux eaux usées et eaux pluviales, notamment sur les points de raccordement et exutoires. En effet, au moment de la conception du projet, l'architecte n'a pas pris en compte les réseaux existants qui sont en service (sanitaires de l'étage mairie, ainsi que le rejet des eaux pluviales dans un caniveau à l'angle de la terrasse de la cuisine). De ce fait, un levé topographique a été réalisé avec un schéma de principe qui ont été remis à l'architecte pour établir un plan d'exécution et estimation de ces raccordements hors limites projet ; sachant qu'il n'y a pas de lot V.R.D., c'est l'entreprise gros œuvre qui sera sollicitée.

L'activité du gros œuvre va se porter sur le bâtiment principal suite aux avis du bureau de contrôle : étaieement des poutres transversales et renforcement de la charpente métallique.

M. JAYLES précise que les entreprises ont du retard dans la remise des plans d'exécution au bureau de contrôle pour être validés. Ce qui a pour conséquence de provoquer un léger décalage au niveau du planning.

Madame le Maire propose de faire le point sur le financement de ces travaux.
Le récapitulatif suivant est porté à la connaissance de l'assemblée :

Lot		Entreprise	Montant HT	Montant TTC
1	Gros Œuvre	BOTTECHIA	137 445.00 €	164 934.00 €
2	Charpente	LAURENT	74 000.00 €	88 800.00 €
3	Menuiserie alu	GES	57 315.00 €	68 778.00 €
4	Menuiserie bois	TCB	29 251.00 €	35 101.20 €
5	Plâtrerie	CAPSTYLE	51 400.00 €	61 680.00 €
6	Electricité	LAPORTE	26 120.00 €	31 344.00 €
7	Plomberie	BADIE	17 000.00 €	20 400.00 €
8	Chauffage	BADIE	67 600.00 €	81 120.00 €
9	Carrelage	TEKNISOLS	17 860.92 €	21 433.10 €
10	Peinture	DARCOS	30 031.28 €	36 037.54 €
			508 023.20 €	609 627.84 €
	MOE	PRADAL	41 840.00 €	50 208.00 €
		POLYDIAG	6 400.00 €	7 680.00 €
	SPS	DIDIER	2 550.00 €	3 060.00 €
	Bureau contrôle	APAVE	4 500.00 €	5 400.00 €
	Etude de sol	A2ES	1 620.00 €	1 944.00 €
	Annonces	MEDIALEX	393.19 €	471.83 €
	Dommage Ouvrage	MMA		- €
			57 303.19 €	68 763.83 €
TOTAL MARCHÉ			565 326.39 €	678 391.67 €

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	MARCHÉ TOTAL TTC	678 391.67 €
RECETTES	ETAT DETR	175 728.00 €
	DEPARTEMENT	87 948.00 €
	CAF	146 000.00 €
	TOTAL AIDE	409 676.00 €
	Besoin Autofinancement	268 715.67 €
	Financement 2017/2018	20 582.40 €
	Prévisions BP 2019	247 059.00 €
	Autofinancement réel	267 641.40 €
	Prévisionnel TVA à récupérer	108 542.67 €

Madame le Maire précise que l'aide exceptionnelle de la CAF d'un montant 146 000,00 € permet de ne pas avoir recours à l'emprunt pour financer ces travaux. Dans l'attente du versement des subventions qui n'intervient que lorsque les travaux sont terminés, la Caisse d'Epargne propose un prêt relais sur 2 ans au taux de 0,33 %. De ce fait, un prêt relais de 350 000.00 € pourrait convenir. Notre trésorerie permettant le paiement des premières factures des travaux, un point sera fait courant septembre afin de déterminer le montant précis du prêt relais nécessaire.

✓ **Travaux peinture Halle :**

Madame le Maire informe l'assemblée que sur les conseils des services du Département, une demande d'aide pour la réfection des peintures extérieures de la Halle a été sollicitée auprès du Département dans le cadre du programme : « patrimoine rural non protégé ».

Ce dossier présenté lors de la dernière commission permanente a reçu un avis favorable. L'aide accordée est de l'ordre de 30 % de la dépense HT.

Quatre entreprises ont été consultées pour la réalisation de ces travaux :

- Ent LARREY de Bordeaux (33) :	28 387.30 € HT	34 064.76 € TTC
- SARL COUTHURES et FILS de Brouqueyran (33)	10 900.00 € HT	13 188.00 € TTC
- SARLU NETT PEINTURE de Buzet/Baïse (47)	15 260.00 € HT	18 312.00 € TTC
- EURL CODMARD de Cocumont (47)	8 042.00 € HT	9 650.40 € TTC

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de travaux.

Le Conseil Municipal, Madame le Maire entendue, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide le projet de réfection des peintures extérieures de la Halle ;
- retient l'entreprise EURL CODMARD de Cocumont (47) pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 8 042.00 € HT – 9 650.40 € TTC ;
- charge Madame le Maire de solliciter l'attribution de l'aide du Département ;
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

Il est précisé qu'une décision modificative au budget est nécessaire (voir ci-après).

Délibération n° : 27/2019.

✓ **FDAEC 2019 :**

Madame le Maire rappelle que le montant du FDAEC 2019 attribué à la commune était de 25 260.00 €. Or les opérations présentées au titre du FDAEC 2019 (délibération n° 05/2019 du 04/03/2019) ne permettaient de récupérer que 23 044.00 €.

Sur les conseils des services du Département, Madame le Maire propose de rajouter le renouvellement du parc informatique des services administratifs dans cette opération afin de récupérer l'intégralité du FDAEC attribué. Elle rappelle que cette acquisition était prévue au budget 2019 – section fonctionnement (location).

Cette nouvelle opération inscrite à la section d'investissement, serait ainsi financée à hauteur de 2 200.00 € avec récupération de la TVA.

Après avoir écouté ses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de réaliser en 2019 les opérations suivantes au titre du FDAEC :

Acquisition matériel	HT	TTC
Broyeur de branches	15 645.00 €	18 774.00 €
Bineuse	759.14 €	910.97 €
Balayeuse + batterie	5 041.82 €	6 050.18 €
Ordinateurs secrétariat	7 408.00 €	8 889.60 €
Acquisition équipement		
Tente réception	2 711.80 €	3 254.16 €
Aménagements divers		
Aménagement point d'apport volontaire	1 535.00 €	1 842.00 €
Réhabilitation entrée salle des associations	1 448.88 €	1 738.66 €
Installation d'une porte coupe local football	1 663.49 €	1 996.19 €
COÛT TOTAL DES OPÉRATIONS	36 213.13 €	43 455.76 €

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de **25 260,00 €** (*maximum 80 % du coût HT de l'opération*) au titre de ces investissements.

- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement pour la somme de **10 953.13 € HT**

Délibération n° : 28/2019.

Il est précisé qu'une décision modificative au budget est nécessaire (voir ci-après).

✓ **Programme WIFI 4EU :**

Le Programme WIFI 4EU est un programme d'aide européen pour la promotion de la connectivité internet dans les communautés locales. Cette opération consiste à installer le WIFI en accès gratuit dans les espaces publics et points accueil public.

La commune s'était portée candidate à ce programme et a ainsi obtenu un coupon de 15 000,00 € pour la réalisation de ce projet.

La commune a 18 mois pour réaliser cette opération. Il conviendra de retenir une entreprise agréée parmi celles proposées par le programme européen.

✓ **Point sur le PLUI – inventaire du patrimoine et zonage U et AU :**

Le projet des zonages U et Au dans le cadre du futur PLUI est remis aux membres de l'assemblée. Il en ressort que certaines zones proposées comme les terrains situés route des landes à la limite de GRIGNOLS/SILLAS et les terrains MERCADE à côté de l'école ne seront plus constructibles car ses terrains considérés en zone humide abritent des espèces protégées tels que le damier de succise (papillon) et des orchidées, entre autres...

De plus, il n'y aura pas de possibilité de créer de nouvelles zones constructibles dans les hameaux ; les seules possibilités dans ces zones seront la réhabilitation de l'existant et le changement de destination des bâtiments agricoles.

Dans l'immédiat, il convient d'inventorier tous les séchoirs et bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination en tenant compte des réseaux existants, ainsi que le patrimoine bâti à caractère particulier, les emplacements réservés et le patrimoine naturel.

Madame le Maire propose aux membres de l'assemblée de réaliser cet inventaire prévu début août. Elle invite aussi l'assemblée à assister aux prochaines réunions de préparation du PLUI avec le cabinet d'études.

✓ **Opération terrain MERCADE :**

Comme évoqué lors d'une précédente réunion, il convient de retenir une agence bancaire pour réaliser un prêt de 110 000.00 € nécessaire au financement du remboursement à la SAFER du portage financier des terrains MERCADE d'un coût total de 114 650.40 € + frais notariés (environ 2 800.00 €) référencés ainsi :

Lieu-dit	Section	N°	Ancien N°	Surface
LE CHATEAU	F	0843	0203	14a99ca
LE CHATEAU	F	0845	0204	16a56ca
LE CHATEAU	F	0847	0205	47a92ca
LE CHATEAU	F	0849	0787	13a55ca
Surface totale				93a02ca

La Banque Postale, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel n'ont pas souhaité donner suite.

La Banque des territoires propose un taux révisable : Livret A + 1.04 % (soit 1.79 %) pour une durée de 25 ans minimum.

La Caisse d'Épargne propose un taux fixe de 0.89 % sur 10 ans avec échéances trimestrielles avec une commission de 200.00 €.

Madame le Maire propose de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne pour la réalisation d'un prêt de 110 000.00 € au taux de 0.89 % sur 10 ans avec échéances constantes trimestrielles pour réaliser cette opération et précise que cette acquisition n'étant pas prévue au budget 2019, une décision modificative est nécessaire (ci-après).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide la proposition de Madame le Maire pour la réalisation du prêt de 110 000.00 € auprès de la caisse d'épargne aux conditions énoncées ci-dessus ;

- autorise Madame le Maire à signer tous les documents inhérents à cette transaction.

Délibération n° : 29/2019 et 30/2019.

✓ **Décisions modificatives 1 et 2 – peinture Halle, FDAEC et terrain Mercade :**

Mouvements de crédits et vote de crédits supplémentaires :

Fonctionnement				
	Dépenses		Recettes	
Terrain mercade	6228 - DIVERS	- 5 000.00 €		
	6288 - autres services extérieurs	- 3 000.00 €		
	023 - vrt section invest	8 000.00 €		
HALLE	615228 - Autres bâtiments	- 7 600.00 €		
	023 - vrt section invest	7 600.00 €		
FDAEC	6135 - Locations mobilières	- 7 000.00 €		
	023 - vrt section invest	7 000.00 €		
Investissement				
	Dépenses		Recettes	
Terrain mercade	2111/31 - terrains nus	118 000.00 €	021- vrt de la sect. Fonct.	8 000.00 €
			1641 - Emprunts en euros	110 000.00 €
HALLE	21318/64 - Autres bâtiments publics	10 000.00 €	021- vrt de la sect. Fonct.	7 600.00 €
			1323 - Département	2 400.00 €
FDAEC	2183/39 - Matériel de bureau	9 200.00 €	021- vrt de la sect. Fonct.	7 000.00 €
			1323 - Département	2 200.00 €

Le Conseil Municipal valide ces propositions de mouvements de crédits et vote de crédits supplémentaires.

Délibération n° : 31/2019 et 32/2019.

✓ **Désignation d'un délégué au S.D.E.E.G. :**

Madame le Maire propose de remplacer M. Jean Pierre BAILLÉ (avec l'accord de celui-ci) par **M. Bernard JAYLES** comme délégué de la commune auprès du SDEEG ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Madame le Maire.

M. Bernard JAYLES est donc désigné délégué de la commune auprès du SDEEG.

Délibération n° : 33/2019.

✓ **Délibération autorisant Madame le Maire à recruter du personnel occasionnel :**

Madame le Maire explique que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels occasionnels, notamment pour le remplacement du personnel titulaire. Elle propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires à titre occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3 – 2^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'autoriser Madame le Maire pour la durée du mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires à titre occasionnel dans les conditions fixées par l'article 3-2^{ème} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Délibération n° : 34/2019.

✓ **Convention de mise à disposition du personnel SIVOS à la commune – avenant de prorogation :**

Madame le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la reconduction avec le SIVOS de GRIGNOLS, de la convention de mise à disposition d'un agent territorial principal de 1^{ère} classe

spécialisé des écoles maternelles du SIVOS de GRIGNOLS auprès de la commune de Grignols sur un poste d'agent d'accueil pour la période du 01 septembre 2019 au 31 août 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, charge Madame le Maire de signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec le SIVOS de GRIGNOLS.

Délibération n° : 35/2019.

✓ **Questions diverses :**

- Compteur LINKY : Madame le Maire rappelle la motion prise en conseil municipal précisant le libre choix des usagers pour l'installation des compteurs LINKY. Or, toutes les communes ayant pris position sur ce sujet ont été déboutées par la Conseil d'Etat au prétexte que les dites communes ont transmis la compétence énergie aux syndicats départementaux d'énergie électrique. Il en de même pour les pouvoirs de police du Maire qui ne s'appliquent pas pour les mêmes raisons.

- GIRONDE HABITAT : Comme convenu lors de la dernière rencontre avec les services GIRONDE HABITAT concernant le projet de réalisation d'un éco quartier autour de la Maison COURT, le projet du plan des espaces verts a été soumis à l'avis consultatif de la commune qui s'est engagée à procéder à l'entretien de ces espaces. Comme prévu au dernier calendrier prévisionnel présenté, les travaux devraient débuter début novembre 2019.

- Infos DRFIP : Dans le cadre du redéploiement du réseau des finances publiques, la trésorerie de Bazas va fermer d'ici fin 2020. La trésorerie de LANGON accueillera uniquement le service des impôts des particuliers et LA REOLE, les budgets des collectivités. Marylène GACHET précise que 600 budgets seront traités à la trésorerie de LA REOLE.

- Dommmages ouvrages : Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est fortement conseillé de souscrire une assurance dommages ouvrages pour les travaux de réhabilitation des anciennes écoles et création de la chaufferie. Le montant de cette assurance est proportionnel aux montants des travaux, et s'élève à 11 778.30 €.

- Point sur les manifestations : Madame le Maire rappelle les manifestations, telles que Salon du livre, Fête de la Musique, Fête de la Saint Pierre et 1^{er} marché nocturne qui ont connu un franc succès, le beau temps étant de la partie. Elle en profite pour remercier tous les bénévoles ainsi que certains élus qui s'investissent auprès des associations pour garantir la pérennité de ces manifestations et l'animation de notre village.

- Bulletin municipal : le bulletin municipal est en cours de préparation. Il sera distribué fin juillet.

- Convocation du Conseil Municipal : Claudine MAILLOU demande à ce que les convocations soient envoyées plus tôt car elle n'a reçu la sienne que lundi 15 juillet. Or ces convocations ont été remises à la poste (lettre rapide) le mercredi 10 juillet. Pour la prochaine réunion du conseil municipal, les convocations seront distribuées en mains propres par les services de la Mairie.

- Containers ordures ménagères Saint Loubert : Christian MAUBARET suggère de rajouter un troisième container ordures ménagères au quartier de Saint Loubert. Ces containers étant installés à proximité immédiate d'une habitation, il demande la possibilité de les déplacer. Patrick CHAMINADE propose de se rendre sur place et d'étudier ensemble le meilleur emplacement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.